

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À METTRE EN PLACE UN REGISTRE NATIONAL DES CANCERS - (N° 119)

N° AS4

AMENDEMENT

présenté par

Mme Loir, M. Ménagé, M. Bentz, Mme Delannoy, Mme Dogor-Such, M. Dussausaye,
M. Florquin, M. Frappé, Mme Lavalette, Mme Levavasseur, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc,
M. Taché de la Pagerie et M. Bernhardt

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
